

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 AOUT

L'ESCADRE A PORTSMOUTH

Portsmouth, 22 août.

En recevant l'amiral Gervais et les commandants français après la revue navale pour leur faire ses adieux, la Reine a dit qu'elle était heureuse d'avoir pu passer la revue de la flotte française. C'eût été un sujet de grand regret pour elle si le mauvais temps l'en avait empêchée. Elle a exprimé les souhaits de voir les Français achever heureusement leur voyage et effectuer leur retour en France, se félicitant de nouveau d'avoir pu passer la revue.

L'amiral Gervais a répondu quelques mots de remerciements.

Une seule fête était inscrite au programme pour aujourd'hui, c'est le dîner offert par le maire de Portsmouth à l'amiral Gervais et aux officiers français.

L'ambassadeur de France et toutes les sommités de Portsmouth y assistaient.

Sir William Pink, maire de Portsmouth, présidait, ayant à sa droite l'amiral Gervais, et, à sa gauche, M. Waddington.

À la droite de l'amiral Gervais, se trouvait le duc de Connaught, l'amiral Seymour et les officiers d'un haut grade français et anglais.

L'entrée du maire et de l'amiral Gervais a été le signal d'applaudissements frénétiques.

La musique installée sur l'estrade, au fond de la salle, a joué la *Marseillaise*.

Des toasts à la Reine et au Président de la République française ont été portés par le maire; chacun de ces toasts a été accueilli par un quadruple hurrah. Après celui porté à la Reine, la musique a joué le *God save the Queen*, qui a été chanté par les assistants.

Après le toast au président Carnot, la musique a joué la *Marseillaise*, qui a été également chantée.

Puis le maire s'est levé et a porté le toast principal de la soirée, celui de l'amiral Gervais. Le maire a souhaité à l'amiral et aux officiers la bienvenue comme à de chers voisins. Il espère que les drapeaux des deux pays resteront unis pour la cause de la liberté, de la paix et de la civilisation.

L'amiral Gervais se lève pour répondre. Il est impossible de décrire l'enthousiasme incroyable qui se produit. Tout le monde, debout, acclame. Les assistants agitent leurs mouchoirs et leurs serviettes. Pendant plusieurs minutes, il est impossible à l'amiral de parler. Il attend que le calme se soit rétabli, puis il commence à parler avec une belle voix de commandement qui s'entend parfaitement de toutes les parties de l'immense salle.

« M. le maire a parlé de la France, dit l'amiral Gervais, en français et avec des sentiments qui vont droit à nos cœurs.

» Depuis l'arrivée de l'escadre dans les eaux anglaises, nous avons été l'objet des attentions les plus flatteuses et les plus cordiales. La fête actuelle est une preuve de plus de ces sentiments. Nous n'oublierons pas cette réception.

» Je remercie, au nom de tous les officiers de l'escadre française, M. le maire et la corporation de Portsmouth. Je fais des vœux pour eux et pour la prospérité de cette belle cité. »

L'enthousiasme recommence. On applaudit. Ces paroles dites avec une simplicité, une netteté et une diction si parfaites que leur valeur semble décuplée.

M. Waddington prend ensuite la parole pour porter avec beaucoup d'humour la santé du maire qui répond et la fête prend fin à onze heures.

Tout le personnel de l'ambassade de France assistait au dîner, ainsi qu'un grand nombre de Français venus de Londres.

Des intermèdes de chant et de musique ont encore rehaussé l'éclat du banquet.

Le premier morceau joué a été une grande marche : *Rouge, Blanc, Bleu*, composée pour la circonstance par M. Winterbottom, et dédiée à l'amiral Gervais et aux officiers de l'escadre française.

La journée d'aujourd'hui a été une grande fête pour la ville. La foule, massée autour de l'Hôtel-de-Ville, pousse encore, à minuit, des hurrahs chaque fois que passe un officier français.

Portsmouth, 23 août.

L'amiral Gervais et nos officiers sont décidément les héros du jour. La réception qu'on leur fait devient de plus en plus enthousiaste et populaire. Il était impossible de s'attendre à l'enthousiasme que l'amiral Gervais a soulevé.

La ville de Portsmouth est devenue animée et enthousiaste au-delà de tout ce qu'on pouvait espérer au début. A tous les coins de rue on peut lire des inscriptions de bienvenue; quelques-unes sont touchantes, comme celle-ci par exemple : « Ne nous séparons plus, chère sœur. »

Le banquet du soir à l'Hôtel de Ville est très brillant.

Tout ce qu'il y a de personnes considérables dans la colonie et les visiteurs français, ainsi que les autorités de Portsmouth y assistent.

On ne reconnaît plus nos voisins. Vu, au banquet, le duc de Connaught, fils de la Reine, entonner la *Marseillaise* avec le reste de l'assistance.

On annonce que la Reine a commandé un magnifique portrait d'elle, qu'elle priera M. Waddington de transmettre au Président de la République.

Le cadre sera décoré des armes croisées de France et d'Angleterre. Le portrait portera une dédicace autographe particulièrement gracieuse envers la France et le Président.

INFORMATIONS

QUAND ILS S'Y METTENT

M. Jules Simon raille spirituellement dans le *Temps* les excès de russophilisme de nos patriotes en chambre. Sa conclusion est bien amusante.

« Jamais il n'y a eu tant de pompiers, d'arcs de triomphe et de musique. Les États font comme les villes; ils se festoient. Toutes les fêtes s'effacent devant celle que nous a donnée la Russie. Un de mes confrères journalistes disait hier que cent cinquante millions d'hommes se sont donné l'accolade; à présent nous cherchons les moyens de prendre notre revanche sur les magnificences de Peterhof et de Moscou. Il faut que les grands-duc supplient la police de les protéger contre notre tendresse. Il est loin le temps où Victor Hugo venait chez moi en consultation pour savoir s'il pourrait se servir du mot « sire » en parlant à l'empereur du Brésil assis à sa table !

» Il n'y a pas de courtisan pareil à un républicain quand il s'y met. »

Sous la plume de M. Jules Simon, ce dernier trait n'est-il pas charmant? Quant à sa justesse, elle n'est plus à prouver.

LE SOU DES GRÈVES

Une décision qui peut être grosse de conséquences pour l'organisation des grèves à perpétuité a été prise en considération et adoptée en principe par les délégués des chambres syndicales à Paris.

Voici le résumé de cette proposition :

Il est fondé, entre toutes les chambres syndicales, une caisse générale destinée à soutenir les grèves qui pourront se produire.

L'adhésion de toute chambre syndicale comporte l'engagement de verser 0 fr. 03 centimes

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Ce matin-là, Pierre Bruc ne fit pas sa promenade accoutumée. Peu lui importaient les voiles et les rames, et les lignes jetées pour la pêche. Il voulait, dès l'heure même, interroger Marcelle et lui faire toucher du doigt sa folie. L'enfant ne manquait ni de cœur ni de raison.

Marcelle travaillait à un ouvrage de tapisserie dans le salon du Prieuré.

Elle se leva, dès que parut son père.

— Eh bien ! qu'est-ce que j'apprends, fit-il, la voix dure et le sourcil froncé, c'est ainsi que tu as accepté le sacrifice de Conan? O Marcelle, le rouge de la honte me monte au front.

Un flot de sang envahit le visage de la jeune fille, et ses mains se joignant instinctivement :

— Père, je n'ai pas osé te le dire..., mais le prince Zinesko m'a fait savoir combien il m'aimait. Il m'a dit qu'il n'aurait plus qu'à

quitter la vie, quand je serais la femme d'un autre.

Elle éclata en sanglots; quand elle fut un peu calmée, elle reprit d'une voix entrecoupée :

— Je suis une ingrate envers Conan, je me le reproche assez, son chagrin me désole; mais, j'aime... j'aime l'autre de toute mon âme.

Alors elle vit l'explosion d'une colère terrible. Bruc repoussa brutalement Marcelle qui s'était mise à ses genoux; les mots sortaient étran­glés de ses lèvres pâlies.

— Ah ! tu aimes ce Zinesko, qui fait de brûlantes déclarations à une jeune fille, sans que le père l'y ait autorisé. Ah ! tu l'aimes. Eh bien ! moi, j'aimerais mieux te voir porter en terre que de te voir épouser ce malhonnête homme. Un homme qui déclare qu'il va mourir d'amour pour exciter une naïve pitié et ainsi palper une dot.

— Père, suppliait Marcelle à genoux, père, vous ne le connaissez pas. Vous êtes injuste envers lui.

Bruc continuait, sans même entendre la voix brisée de son enfant.

— Coureur de dot va ! prétendre avoir

reçu le coup de foudre et en mourir ! Ce coup de foudre, il ne l'a reçu ni sur la tête, ni sur le cœur, je t'en réponds, mais bien sur la poche. Ces ébranlements-là ne sont point mortels. Ah ! que je les connais trop, tous ces roués méprisables. Et tu as cru, Marcelle, et tu crois encore aux mensonges de cette langue dorée ?

Il la regarda avec une extrême dureté.

— Non, affirma-t-il de nouveau d'un ton sévère; non, ce prince n'entrera jamais dans ma famille. Tu vas immédiatement écrire à Conan Ploël que tu regrettes la peine que tu lui as faite.

Marcelle était devenue livide; mais, pleine d'énergie dans son angoisse, elle balbutiait les dents serrées :

— Cela me brise le cœur de vous résister; mais je ne puis vous obéir. Non, non, je n'épouserai pas Conan Ploël.

La taille de Bruc se redressa; et, de sa voix impérieuse, à laquelle on ne résistait jamais :

— Tu épouseras Conan, je l'exige. Tu tiendras tes engagements. Tu m'obéiras. Ah ! ingrate enfant ! Il n'y a pas eu de duvet assez chaud, ni de soie assez douce pour capitonner

ton berceau. Tu as été adorée durant dix-huit années, et il a suffi, folle, il a suffi d'un roué, que tu connais à peine, pour te faire oublier ceux qui t'aiment réellement. Je ne reconnais plus ma fille, ma fille dont j'étais si fier et dont aujourd'hui il me faut rougir. Une fille qui oublie ses promesses; une fille qui me désobéit.

Il était si véhément dans son indignation qu'il dépassait le but.

— Entends-tu, Marcelle; entends-tu, si jamais Zinesko se met en travers de mes projets, je saurai le briser comme un obstacle. Je les ai tous brisés dans ma vie, les obstacles. Ah ! tu crois que tu vas m'attendrir par tes larmes. Non, j'aurai le courage de te voir pleurer, parce que ton bonheur est en jeu, parce que je ne veux pas t'exposer à voir un jour tomber tes illusions. Ah ! quel amer réveil, ma pauvre enfant !

Bruc se calmait par degrés devant les mains jointes de sa fille, devant son visage altéré. Alors il reprit, avec moins de rudesse :

— Réveille-toi, réveille-toi d'un rêve insensé. Prends confiance en moi. Si je te parle ainsi, c'est que j'ai l'expérience de la vie. Je sais lire sur un visage humain et y reconnaître

par membre et par semaine à la caisse; ce sera le « son de grève ».

Une discussion s'est engagée sur le taux de la cotisation, trouvée trop élevée par certains délégués, qui ont proposé de la réduire à 0,10 par mois et par membre payant.

La question sera étudiée dans chaque chambre syndicale et discutée le 12 septembre au Comité central de la Bourse du travail.

L'ordre du jour suivant a été voté à la fin de la séance :

« Les délégués, réunis le 21 août à la Bourse du travail, déclarent accepter le principe de la caisse des grèves et s'engagent à le soutenir à la Bourse du travail et dans leurs syndicats respectifs. »

ABD-EL-KADER A PARIS

Le fils d'Abd-el-Kader, le dernier survivant des onze enfants du glorieux émir, viendra à Paris à la fin du mois de septembre.

Il habite actuellement à Damas, où il vit largement, grâce à une pension de 100,000 francs par an que lui sert le gouvernement français.

Abd-el-Kader a contracté pendant ces dernières années une maladie des yeux due au climat de ces contrées brûlantes. Cette maladie a pris des proportions qui font craindre la perte de la vue. Telle est la raison pour laquelle le fils de l'émir a résolu de se rendre en France, où il veut consulter nos spécialistes.

Il est actuellement entouré de ses deux fils, Mustapha, âgé de 13 ans, et Khaled, âgé de 17 ans, qui ont quitté le lycée Louis-le-Grand il y a quelques jours pour aller passer auprès de leur père les deux mois de vacances scolaires. Le premier des petits-enfants de l'émir est actuellement en cinquième.

Quant à Khaled, sont goût le portant vers la carrière militaire, il termine ses études de mathématiques en attendant de passer les examens de Saint-Cyr.

L'OR FRANÇAIS

Beaucoup de Parisiens ont été fort intrigués, avant-hier, par des affiches manuscrites placées à la devanture de certains changeurs et ainsi conçues : « On achète les pièces de 20 fr. avec prime. »

Immédiatement, nombre de passants sont allés prendre l'or qu'ils pouvaient avoir en réserve, afin de bénéficier de la prime annoncée. Cette prime s'élevait en moyenne de 75 centimes à 1 fr. 50 par 1,000 francs.

Mais, dira-t-on, le motif de cette spéculation? On en allègue plusieurs, dont le plus vraisemblable paraît être l'exigence de certains marchands de blés étrangers qui n'acceptent en ce moment d'être payés qu'en pièces de 20 francs.

l'astuce et la ruse. Obéis-moi.

Marcelle pleurait et ne répondait rien. Il la prit dans ses bras, tout ému par cette profonde douleur.

— Je connais aussi les pauvres têtes de jeunes filles. Je sais combien elles s'exaltent parfois. On dit que raisonner l'exaltation d'une tête folle, c'est perdre son temps; mais je te crois plus raisonnable que les autres, ma petite enfant. Oh! ne pleure pas avec cette violence, tu me fends le cœur. Si je te parle ainsi, c'est que l'inquiétude et la crainte sont le lot de ceux qui aiment. Je serai si assuré de ton bonheur, si tu le confies à Conan. Me refuseras-tu cette joie?

Il pria à son tour, et Marcelle balbutiait :

— Oh! père, père, je voudrais vous obéir, mais je ne puis pas... je ne puis pas... J'aime le prince...

Et, tout à coup, elle pâlit encore, ses yeux se dilatèrent et elle tomba privée de sentiment dans les bras de son père.

L'émotion l'avait brisée. Frêle et nerveuse, affaiblie comme elle l'était depuis des semaines, elle n'avait pas été de force à soutenir la lutte. Quand elle revint à elle, elle était glacée et tremblait de tous ses membres.

UN SUBSTITUT AU BLOC

Il vient d'arriver à M. le substitut du parquet de Nantua (Ain) une mésaventure assez drôle.

Ce magistrat connaît si peu la loi militaire qu'il a complètement oublié le dépôt obligatoire de son livret.

A son grand ahurissement, il s'est vu, pour ce fait, condamner à quatre jours de prison, qu'il vient de purger à l'établissement pénitentiaire de Belley.

Où M. le garde des sceaux a-t-il pu recruter un magistrat qui ignore si profondément les lois fondamentales de son pays?

COMME LE SOLDAT EST SOIGNÉ!

Les journaux du Tonkin relatent la façon dont se sont opérés les derniers débarquements de troupes arrivant de France.

En plein midi, nos soldats ont été placés sur des chalands découverts, par un soleil de feu, tête simplement couverte du képi à couverture.

C'est avec cette coiffure, absolument insuffisante à les protéger contre l'insolation, qu'ils ont été transportés de Haïphong à Hanoï.

Là, seulement, on a fait l'échange du képi contre le casque, la coiffure obligatoire de l'Extrême-Orient.

Or, les troupes avaient emporté ces casques depuis Toulon; mais le règlement veut qu'ils ne soient livrés qu'à la portion centrale du corps, c'est-à-dire à Hanoï!

L'EMPEREUR GUILLAUME

Berlin, 22 août.

La « revue de l'Empereur » a commencé ce matin par un temps magnifique.

A 3 h. 45, l'Empereur et l'Impératrice, venant de Kiel, sont arrivés à la nouvelle gare de Schoenberg, et sont montés immédiatement à cheval.

Ils se sont rendus au champ de manœuvre qui est proche de la station. L'Empereur, très bronzé, paraissait fort bien portant; avec sa barbe entière, il ressemble beaucoup à son père. La foule a été surprise de sa mine.

Le souverain, qui se rendait certainement compte de la vive curiosité de la foule, affectait même de lancer son cheval au galop devant les troupes. Il se tenait très bien en selle et ne paraissait pas le moins du monde éprouver une gêne quelconque pour l'usage de sa jambe.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 23 août 1894.

La situation troublée des places étrangères a contrarié les bonnes dispositions de la Bourse. Toutefois, en fin de semaine, la situation s'est sensiblement améliorée à Londres et à Berlin. Ce revirement a favorablement impressionné l'ensemble de la cote.

Le 3 0/0 reste en hausse de 25 centimes à 95.42; le 4 1/2 0/0 vaut 105.30.

L'Italien est à 90.50. La bande allemande, dont le but est de traiter l'épargne française en pays conquis, s'efforce, sans succès du reste, de donner le change sur la situation financière de l'Italie. Rien n'est brutal comme un chiffre; or le produit des douanes est depuis le commencement de l'année en diminution de 24 millions; voilà la vérité, non compris le reste.

Les variations n'ont pas été très importantes sur les sociétés de crédit. Cette série de valeurs sera des premières à profiter de la reprise prochaine des affaires.

Signalons toutefois une hausse de 10 fr. sur la Banque de Paris à 760.

La Société Générale s'est maintenue à 483.75. Les résultats bénéficiaires de juillet se chiffrent par 326.201 francs.

La Banque d'Escompte est sans changement à 450. En dehors de tout autre motif, un dividende de 30 fr. qu'elle touchera pour 1891 doit ramener les cours au pair.

Le Crédit Foncier est à 1,250.

Le Crédit Mobilier est en nouvelle avance à 332.50. Il n'y aura bientôt plus trace des injustes attaques dont il a été l'objet.

Le Crédit Foncier de Tunisie voit chaque jour affluer de nouvelles affaires. Les prêts consentis dans le dernier conseil s'élevaient à 380,000 francs. Il faut tenir compte que ces avances sont faites à des conditions très avantageuses et entourées de garanties de tout premier ordre.

Un mouvement prochain se prépare sur les actions des Immeubles de France très recherchées depuis quelque temps à 480. La situation actuelle de la Société se prête à un déplacement de cours qui paraît inévitable. Elle se résume par un intérêt minimum de 25 fr., un actif représenté par deux cents immeubles en plein rapport et une réserve disponible de plus de 18 millions.

Nous donnons ici une nouvelle de nature à intéresser les actionnaires du Nord de l'Espagne, compagnie qui passe à juste titre pour être la plus importante de la Péninsule.

Le contrat signé entre le Nord de l'Espagne et les Chemins Portugais relativement au Madrid-Cacères et à l'Ouest de l'Espagne, sauf l'acquiescement des porteurs de titres, porte en principe l'adoption d'un coupon fixe, ainsi que d'un coupon variable, ce dernier pouvant atteindre, dans le cas où les recettes le permettraient, la somme nécessaire à parfaire la portion dont le coupon fixe a été diminué.

Les obligations de Porto-Rico sont fermes à 250.

L'obligation des Chemins Economiques est à 415. Les recettes de 1890 se sont élevées à 887,812 fr. et un dividende de 81 fr. a été distribué par chaque action de 5,000 fr. Celles de cette année s'annoncent en sérieuse augmentation. Par suite les obligations de cette Société qui offrent les mêmes garanties que les autres chemins de fer doivent arriver aux cours des titres des grandes compagnies.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Exposition de Saumur

COURSES AU TROT

Vendredi 21 août, à 1 heure, se réunissaient à l'Hôtel de Ville de Saumur, sur la convocation de M. Pottier, vice-président du Comice agricole et commissaire général de l'Exposition, les membres de la Commission des courses.

Cette Commission a nommé :

Président d'honneur : M. Perrault, président du Comice agricole.

Président : M. Le Pelletier, propriétaire au château de Salvart.

Vice-président : M. Christian Dumas, propriétaire à Saumur.

Treasorier : M. Raimbault, maréchal-ferrant à Saumur.

Secrétaire : M. Richard, vétérinaire à Saumur.

Commissaires des courses :

MM.

René Perreau, propriétaire à Distré; Ludovic Girard, propriétaire à Saint-Florent;

Raymond Girard, propriétaire à Saumur; Achille Girard, propriétaire à Saumur;

Bury fils, propriétaire à la Touche, commune de Distré;

Renard, capitaine en retraite à Fléac, commune de Saint-Florent;

Luce, Albert, à Allonnes.

M. le Président lit une lettre de M. le Maire de Varrains annonçant qu'après avoir soumis la proposition au Conseil municipal de cette commune, il avait été décidé à l'unanimité que l'hippodrome de Varrains serait mis, à titre gracieux, à la disposition de la Commission pour les courses au trot. Il a été décidé qu'une lettre de remerciements serait adressée, par les soins de M. le Président de la Commission, à M. le Maire de Varrains et au Conseil municipal.

La Commission a ensuite adopté le règlement suivant :

Règlement pour les courses au trot

ART. I. — Des courses au trot monté auront lieu, sous les auspices du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, le 20 septembre, à une heure 1/2 de l'après-midi, sur l'hippodrome de Varrains.

ART. II. — Il sera établi quatre courses différentes dont les trois premières seront exclusivement réservées aux poulains ou pouliches nés dans l'arrondissement ou y habitant depuis six mois au moins.

Tout propriétaire ou éleveur qui engagera un de ces chevaux, pour l'une de ces courses, devra fournir, au moment de l'engagement, une attestation signée de lui, et légalisée par le maire de la commune, indiquant qu'il se trouve dans les conditions énoncées ci-dessus. Les chevaux sont considérés comme prenant leur âge le premier jour de l'année de leur naissance.

Dans la quatrième course, pourront être engagés les chevaux de tout âge et de toute provenance. Toutefois, tout cheval ayant gagné, à des réunions antérieures, un prix de 200 francs au moins ne pourra prendre part à cette course.

ART. III. — Il sera nommé, au sein de la Commission, sept commissaires des courses pris parmi les membres qui n'ont pas l'intention de faire courir.

ART. IV. — Les Commissaires doivent publier le programme, vérifier et enregistrer les engagements, veiller au recouvrement des entrées et fixer l'heure et l'ordre des courses.

Ils décident, sans appel, de la validité des engagements et de la qualification des chevaux.

ART. V. — Les Commissaires prennent les dispositions qui leur paraissent convenables pour le terrain, les juges du départ et de l'arrivée et tout ce qui concerne les courses en général.

ART. VI. — Toutes les contestations ou réclamations élevées au sujet des courses sont jugées en dernier ressort par les Commissaires qui s'adjoindront le Président et Vice-Président de la Commission des courses.

ART. VII. — Tout propriétaire peut engager plusieurs chevaux dans une même course; le même cheval peut courir plusieurs prix, pourvu qu'il remplisse les conditions exigées pour chaque course.

ART. VIII. — Les engagements doivent être faits avant la veille, à dix heures du matin, du jour fixé pour les courses.

Ils doivent mentionner : 1° le nom, l'origine (noms du père et de la mère), la robe, le sexe, l'âge du cheval engagé; 2° à quelle course les chevaux devront prendre part, ainsi que les noms et couleurs des jockeys qui doivent les monter.

La tenue de course est de rigueur, ou au moins la casaque et la toque.

Le propriétaire dont le jockey se présentera au départ avec des couleurs différentes de celles qu'il aura déclarées sera frappé d'une amende de 10 francs.

ART. IX. — Le prix d'entrée est fixé ainsi qu'il suit : pour la première course, 5 francs; pour les deux suivantes, 10 francs, et pour la quatrième, 15 francs par cheval.

L'engagement non accompagné du prix d'entrée est considéré comme nul et non avenue.

ART. X. — Tout cheval qui ne prendra pas part à la course pour laquelle il est engagé est

(A suivre.)

frappé d'une amende de 40 francs, à moins qu'il n'y ait eu déclaration écrite de forfait le jour de la course avant 10 heures du matin.

Sous aucun prétexte, une fois l'engagement fait et l'entrée payée, il y aura lieu de rembourser cette dernière.

ART. XI. — Tout cheval ne traitant pas régulièrement des quatre membres est mis hors de course.

ART. XII. — Le cheval qui, dans une course, s'est enlevé au galop plus de trois fois dans le parcours et qui n'aura pas aussitôt été remis au trot par le jockey qui le monte, sera distancé. Il en est de même pour celui qui passe le poteau d'arrivée au galop.

Lorsqu'un cheval se dérobant passe en dedans du poteau, il est distancé, à moins qu'on ne le fasse retourner et entrer sur la piste à l'endroit même où il en est sorti.

ART. XIII. — Lorsque, dans une course, il sera reconnu qu'un jockey aura employé un moyen quelconque dans le but de nuire à un autre jockey, son cheval pourra être distancé, ainsi que tout autre appartenant au même propriétaire.

ART. XIV. — Dans toutes les courses, le départ aura lieu de pied ferme, au signal donné par l'un des commissaires.

Les places seront tirées au sort.

Le commissaire chargé de faire partir les chevaux est juge souverain de la validité du départ.

ART. XV. — Le droit de réclamer contre un cheval dans une course appartient exclusivement aux propriétaires des autres chevaux ou à leurs jockeys.

Les commissaires ont seuls qualité pour recevoir les réclamations; ils peuvent exiger qu'elles soient écrites.

Ils peuvent toujours agir d'office.

ART. XVI. — Des prix d'une valeur totale de 1,170 francs sont attribués à ces courses et répartis par les commissaires suivant le programme ci-annexé.

Le jury pourra également distribuer des flots de rubans, en nombre égal des prix décernés, s'il le juge nécessaire.

Programme des Courses

1^{re} COURSE. — Pour poulains ou pouliches de 2 ans, nés dans l'arrondissement ou y habitant depuis 6 mois au moins. Distance : 4,200 mètres environ. Entrée : 5 fr.

1^{er} Prix, 125 fr.; 2^e prix, 50 fr.; 3^e prix, 25 fr. — Le 4^e retire son entrée.

2^e COURSE. — Pour poulains ou pouliches de 3 ans, nés dans l'arrondissement, ou y habitant depuis 6 mois au moins. Distance : 2,400 mètres environ. Entrée : 10 fr.

1^{er} Prix, 175 fr.; 2^e prix, 80 fr.; 3^e prix, 40 fr. — Le 4^e retire son entrée.

3^e COURSE. — Pour poulains ou pouliches de 4 ans, nés dans l'arrondissement ou y habitant depuis 6 mois au moins. Distance : 3,600 mètres environ. Entrée : 10 fr.

1^{er} Prix, 200 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr. — Le 4^e retire son entrée.

4^e COURSE. — Pour chevaux de tout âge et de toute provenance n'ayant jamais gagné un prix de 200 fr. au moins. Distance : 4,000 mètres environ. Entrée : 15 francs.

1^{er} Prix, 250 fr.; 2^e prix, 75 fr. — Le 3^e retire son entrée.

Prix d'entrée sur l'Hippodrome

Les Prix d'entrée sur l'Hippodrome pour le public ont été fixés ainsi qu'il suit :

L'entrée sera gratuite pour toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part à la souscription faite par les soins de la Commission d'organisation et à qui il sera envoyé une carte personnelle.

Pour les autres personnes, elle sera de 25 centimes pour les piétons, de 2 fr. 50 pour une voiture à deux roues et 5 fr. pour une voiture à quatre roues.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Richard, vétérinaire à Saumur, secrétaire de la Commission, qui sera également chargé de recevoir les engagements pour les courses.

Le Secrétaire, RICHARD.
Le Président de la Commission, LE PELLETIER.

EXPOSITION

Nomination des présidents et commissaires des diverses sections

Vendredi dernier, 21 août, se sont réunis successivement, en l'Hôtel de Ville de Saumur, les diverses sections composant la Commission générale de l'Exposition.

Chaque section a nommé un président et des commissaires.

Ces nominations ont eu lieu dans l'ordre suivant :

Section agricole

Président : M. Bouju, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Lambert.

Commissaires : MM. Bertrand et Baligand.

Section de viticulture

Président : M. le docteur Peton.

Commissaires : MM. A. Bouchard et Pascal Poitou.

Section d'horticulture

Président : M. de la Devansaye, président de la Société d'Horticulture d'Angers.

Commissaires : MM. Chapin et Bidault.

Section industrielle et commerciale

Président : M. Coutard, président du tribunal de commerce.

Commissaires : MM. Bourguignon, Mignon, Sabatier et Vinsonneau.

Section d'enseignement

Président : MM. Haran, conseiller général, maire de Saint-Clément-des-Lévées.

Commissaires : MM. Ferrière, inspecteur primaire, le docteur Gaudrez et Milon.

Médailles du ministre de l'Agriculture

Par décision du 19 août, M. le Ministre de l'Agriculture a accordé au Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, une médaille d'or, une médaille de vermeil et deux médailles d'argent pour être décernées à la suite de son prochain concours du 5 septembre.

ACTE DE VANDALISME

Dans la nuit de samedi à dimanche, six jeunes tilleuls de la plantation du quai de Limoges ont été brisés.

Cet acte de vandalisme n'a pu donner à leurs auteurs que la triste satisfaction de mal faire.

Dans cette même nuit, une bande de brailards avinés a longtemps troublé le repos des habitants de la rue de Fenet.

MENTION HONORABLE

Une mention honorable a été décernée à M. Dubois (Louis-Alphonse), ex-soldat au 1^{er} régiment de zouaves; Saumur, 4 juin 1891 : n'a pas hésité à porter secours à un enfant qui, tombé dans un puits, se serait noyé sans sa courageuse intervention.

M. Maurice Busson

M. et M^{me} Théodore Busson viennent d'être cruellement frappés dans leurs plus chères affections.

Le ministère de la marine a simplement avisé M. Théodore Busson, aujourd'hui juge de paix à Montreuil-Bellay, que son fils, M. Maurice Busson, âgé de 27 ans, médecin de marine, s'était noyé dans l'Ogôwé, au Gabon, où il avait été envoyé il y a environ dix mois.

Les détails manquent encore sur les circonstances de ce terrible événement.

M. Maurice Busson était né à Saumur; son père était alors greffier du Tribunal de commerce.

Comme nos confrères de Tours, nous prenons la part la plus vive à l'immense douleur de la famille Busson et nous adressons du fond du cœur à M. et M^{me} Busson nos bien sincères compliments de condoléance.

M. Maurice Busson est mort au champ d'honneur, au service de la France. Ce sera la suprême consolation de son père, de sa mère et de ses oncles.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Charles-Louis Pierrat, menuisier, et Louise-Céline-Marie Violleau, sans profession, tous deux de Saumur.

Ernest Guidy, caviste, de Saumur, et Augustine-Rose Barreau, couturière, de Bagneux.

Les Rosiers

On nous écrit des Rosiers :

« Hier a eu lieu aux Rosiers la fête patronale du Syndicat agricole du canton Nord-Ouest de Saumur.

» A 10 heures 1/2, grand-messe et sermon de M. le curé-doyen.

» A midi, banquet de 405 couverts dans la grande salle de la Mairie. Nombreux toasts; rapports de MM. Beaumont et Besson sur les opérations de l'année.

» MM. de la Guillonnière, président du Syndicat, et Berger, député, ont prononcé deux discours très applaudis dans lesquels, se tenant à l'écart de toute question politique, ils ont précisé le programme des revendications agricoles.

» Les principaux cultivateurs des trois communes des Rosiers, de Saint-Clément et de Saint-Martin se trouvaient là et ont vivement acclamé les orateurs. »

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 21 août

M. le général d'Andigné dit que la commission des chemins a reçu avis que le Conseil général des Deux-Sèvres venait de nommer une commission interdépartementale chargée, de concert avec leurs collègues de Maine-et-Loire, d'étudier un projet de chemin de fer entre Parthenay et Montreuil-Bellay.

Après un échange d'observations entre MM. Grignon et le général d'Andigné, la question est renvoyée à la commission.

M. des Nouhes lit une proposition, signée par la plupart des membres de la droite du Conseil et tendant à ce que le Conseil vote, comme l'an dernier, une somme de 5,000 fr. qui sera remise à l'évêque d'Angers pour l'aider à supporter les charges diocésaines.

M. Benoist, conseiller général du canton de Baugé, combat cette proposition sans succès. Le crédit de 5,000 fr. est voté par 23 voix contre 3 de MM. Benoist, Haran, Leroy, Frémy et Janvier de la Motte.

Le Conseil décide le maintien de la vaine pâture dans les communes de Distré, de Saint-Jean-de-la-Croix, de Chacé, Briollay, Concourson, Rablay et Saint-Jean-des-Mauvrets.

Le Conseil émet le vœu que l'ouverture de la chasse en Maine-et-Loire ait lieu, chaque année, le premier dimanche du mois de septembre.

M. Leroy donne lecture de son rapport sur un projet de loi, dont le Sénat a été saisi, concernant la suppression des officiers de santé.

Il fait connaître d'abord l'avis d'un médecin de la localité, M. le docteur Farge, qui est partisan de la suppression des officiers de santé.

En Maine-et-Loire, on compte 157 docteurs en médecine et 32 officiers de santé. Dans les dix dernières années, il est sorti de l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Angers, pour Maine-et-Loire, 40 officiers de santé; pour la Mayenne, 4; pour la Sarthe, 3; au total 49 en dix ans.

M. le docteur Legludic conclut à la suppression de l'officiat de santé.

Les populations rurales auraient-elles à souffrir de la suppression de l'officiat de santé?

M. le préfet fait observer qu'étant donné le petit nombre des officiers de santé, leur disparition ne peut porter aucun préjudice aux populations rurales.

M. le docteur Besnard se montre partisan de la suppression des officiers de santé. Il n'y a pas, dit-il, deux espèces de malades, à quoi bon deux sortes de médecins!

Le Conseil général adopte les conclusions de M. Leroy, rapporteur de la commission.

M. Leroy donne lecture d'un rapport sur la destruction des hannetons. Il rappelle que, mardi, le Conseil a renvoyé à la commission une demande de crédit de 1,100 fr., imputable sur la somme de 2,500 fr. destinée à la destruction des hannetons, pour l'acquisition de tubes Le Moutl, devant servir à détruire les vers blancs.

Les conclusions du rapport sont favorables

aux expériences avec les tubes Le Moutl et comprennent le crédit de 4,400 fr.

Le Conseil vote les conclusions de la commission.

VIII. — La semaine dernière, un des serviteurs du château de M. le baron de Franck, propriétaire à Vivy, a constaté un matin que pendant la nuit précédente des malfaiteurs avaient coupé onze *épiceas*, sorte de pins en forme de pyramide, à l'entrée de l'allée du parc.

Ces arbres avaient un diamètre qui varie de deux à cinq centimètres. Les auteurs de ce méfait sont restés inconnus.

M. GUSTAVE LELONG

On lit dans le *Petit Journal* :

« De notre correspondant de Bordeaux :
» M. Gustave Lelong, chef d'orchestre de l'Association artistique d'Angers, vient d'être nommé directeur du Conservatoire de notre ville, en remplacement de M. Henri Gobert, récemment décédé. »

LE GÉNÉRAL TROCHU

Le général Trochu, qui habite Tours, où il mène une existence fort retirée, vient de tomber gravement malade; ses amis craignent un dénouement fatal.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons!

MARCHÉS

LONGUÉ, 20 août

Froment, d.-déc., 4 20. — Seigle, 2 60. — Orge, 2 60. — Avoine, 1 80. — Noix, 4 fr. — Pommes de terre, 1 fr. — Foin, la charretée, 110 fr. — Paille, 55 fr. — Beurre, le demi-kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, » 80.

BRISSAC, 20 août

Froment, d.-déc., 4 fr. — Seigle, 2 70. — Orge, 2 25. — Avoine hiver, 1 70; été, 1 60. — Noix, 2 70. — Foin, la charretée (1,030 kil.), 90 fr. — Paille, 40 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 10. — Œufs, la douzaine, » 85. — Vin rouge, la barrique, 440 fr. — Vin blanc, la barrique, 405 fr.

ANGERS, 22 août

Froment, le d.-décaltre, 4 15. — Avoine, 2 fr. — Seigle, 2 40. — Pommes de terre, 1 à 1 25. — Foin, les 1,030 kil., 100 fr. — Paille, 45 fr. — Œufs, la douz., » 90. — Beurre, la livre, 1 10. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 75 à 4 fr. — Poulets (Candé et environs), 3 25 à 3 50.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique.

Ne pas acheter sans comparer les prix.

Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE, depuis 1 25 la boîte
FOIES GRAS truffés 1 90 —
— — — — — 3 — —
— — — — — 4 25 —

CONSERVES A CHAUFFOIRS : Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Bouef et de Jambon
Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon

Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le carnier.



LE SUBLIMIOR

FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS
ENLÈVE LES PELLICULES
ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX
Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donne progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.
Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.
LE NIGER est INOFFENSIF
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.
Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise
Saumur, chez COUTARD, coiff. p^r, 2, r. St-Jean.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire
à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMPTE.

A VENDRE

Dans de bonnes conditions

500 FUS DU PAYS

USAGÉS

S'adresser à M. HENRI RUE, distillateur, rue Daillé, Saumur.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

A VENDRE CHIENNE
Saint-Germain, 3 ans,
BIEN DRESSÉE. — S'adresser à l'hôtel
de la Loire, Gennes. (606)

JEUNE HOMME, arrivant du service, désire place de *Jardinier* dans maison bourgeoise ou château. — Très bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Ménage, le mari comme *jardinier maraîcher* et *fleuriste*, la femme sera occupée dans une *PAPETERIE*.

S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE MER — SAISON 1891

CASINO DE DEAUVILLE

SIÈGES DE LA PLAGE DE TROUVILLE

Concessionnaire: **ANDRÉ SERVAT**

Directeur du Casino: **Edmond GRELLET**
Chef du Personnel: **P. PAUL**

Splendide PARC — Magnifique SALLE de SPECTACLE

Salle de Concerts — Salon des Dames

CAFÉ — GALERIE SUR LA MER — SALON DE LECTURE

(Nombreuses collections de journaux — Journaux illustrés)

GYMNASÉ — JEUX DE SALONS — BALS D'ENFANTS

GRANDS BALS — REPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Trajet direct: 4 heures de Paris

Hôtel-Restaurant des Trois-An cres

Ancienne Maison **GUÉRINEAU**

LIGNAIS, Succr

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT & FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.

Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5.75.

Sirops de fantaisie, le litre 1.75; par sucre, 2.25.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de **WICKHAM**, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,
Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT DEEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, Maison **LARDEUX**, coutelier et bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison **PLEYEL**,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de **PAUL GODET**.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55		12 50	7 55	8 30	11 25		
Chartres	6		9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23		
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51		
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13		5 54		
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 4		
Vernantes	11 43			3 30	8			6 14		
Blou	11 54			3 41	8 10			6 24		
Vivv	12 2			3 49	8 17			6 31		
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42		
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7		
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11		
(départ)		8 34	10 37		4 41	8 30		6 50		
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3		
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49		7 9		
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56		7 17		
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		4 57	9 14	2 25	2 59	7 33	
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort			3 58		4 30	8 42		4 40	5 20	11 40
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux					9 52	4 18		9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40		8 20		3
Saintes					7 12	9 9	11 39	5 13	6 40
Niort	5 25		9 42	10 51		2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46	
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53	
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57				
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31				
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44		
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12	
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5	
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 34	9 5	
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50		8 39	4 56	9 45	
Chinon	9 4	1 14	7 14		9 4	7 6	10 32	

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 55	11 50	3 30	
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10		8 15	12	3 40	
Bourgueil	8 54	1 20	5 20		9 4	12 33	4 5	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20
La Mérité	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 32
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 41
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 58
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 31
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 39
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 1	